

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le vingt-sept septembre, à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le vingt septembre deux mille douze s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en Salle du Conseil Jacques Berthod, en annexe B, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq. Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire*

Mme Martine PEGORIER-LELIEVRE, M. Joël NACCACHE, Mme Chantal GRAS, M. Xavier HAQUIN, Mme Béatrice EUGENE, M. Lionel GEORGIN, Mme Florence MARY, M. Jacques CAZALET, Mme Catherine KLEIN-SOUCHAL, M. Jean-Marie RICHARD, M. Benoît BLANCHARD,
Adjoints au Maire, Vice-présidents de Commissions.

M. Jean-Philippe PICARD-BACHELERIE, M. Michel AUGER, Mme Ariane BELARD, M. René HERBEZ, Mme Laure-Eliane SEVIN-ALLOUET, M. Youcef KHINACHE, Mme Dominique NEVEU, M. Youssouf MOHAMED, Mme Suzanne HEDUIN, Mme Rose GOMMERY, M. Damien PARENT, Mme Pierrette FRANCOIS, M. Mathias TROGRIC, M. Christophe RODRIGUES, M. Jean-François HEUSSER, M. Talal KHIYACHI, Mlle Marine GILBERT, M. Alain FABRE,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

| | |
|---------------------|--------------------------------|
| Mme Brigitte OEHLER | (pouvoir à M. Hugues PORTELLI) |
| M. Serge CAYLA | (pouvoir à M. Lionel GEORGIN) |
| Mme Joëlle DUPUY | (pouvoir à Mme Chantal GRAS) |
| Mme Martine GARNIER | |

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Damien PARENT qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 JUIIN 2012

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 JUILLET 2012

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

II - COMMUNICATIONS DU MAIRE

1) Compte rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire procède au compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

III - AFFAIRES GENERALES

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Approuve la participation de Madame Brigitte OEHLER, conseillère municipale déléguée à la Jeunesse, au congrès national des conseils d'enfants et de jeunes qui se déroulera les 29 et 30 octobre 2012 à Lille (59) sachant que son arrivée se fera le 28 octobre 2012 et le retour le 29 octobre 2012.

- Prend acte que le remboursement des frais de missions se fera conformément à l'article R.2123-22-1 comme suit :

- Les frais de séjour (logement et restauration) sont remboursés forfaitairement en vertu de l'article R.2123-22-1 du C.G.C.T.. Ce remboursement forfaitaire s'effectue dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat, selon les modalités du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006.

- Les dépenses de transport sont remboursées sur présentation d'un état de frais auquel sont jointes les factures acquittées ou en cas de difficultés elles peuvent donner lieu à un remboursement forfaitaire dans les conditions prévues par le décret précité.

- Tous les autres frais pourront également donner lieu à remboursement dès lors qu'ils apparaissent comme nécessaires au bon accomplissement du mandat et sur présentation de justificatifs.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 2) - Prend acte de la désignation par le Maire au sein de la Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées au titre de :

Représentants d'associations d'usagers et de personnes handicapées :

- **M. Daniel THIBAUT** (APF – Association des Paralysés de France / Délégation du Val d'Oise)

- **M. Lionel HOUSSAYE** (ARSEP – Aide à la recherche sur la sclérose en plaques / Délégation d'Ile-de-France)

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 3) - Approuve les deux mises à disposition suivantes, auprès du Centre Communal d'Action Sociale d'Ermont : un Attaché qui sera chargé d'assurer les fonctions de direction du C.C.A.S, à mi-temps, à compter du 1^{er} Juillet 2013 et un Adjoint Administratif de 2^{ème} classe qui sera chargé d'assurer les fonctions de Secrétariat de la Direction du C.C.A.S., à mi-temps, à compter du 1^{er} Janvier 2013 ;

- Dit que le Centre Communal d'Action Sociale d'ERMONT remboursera à la commune les charges correspondantes au prorata de ces mises à disposition ;

- Autorise le Maire à signer les deux conventions de mise à disposition à intervenir avec la Vice-présidente du C.C.A.S. d'Ermont, sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire compétente.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Votants : 27 Pour : 27

- 4) - Autorise le Maire à signer le contrat d'apprentissage et la convention de formation dans le cadre de l'accueil d'un apprenti pour la préparation d'un « *Brevet de Technicien Supérieur Services Informatiques aux Organisations, option Solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux* » au Service Informatique et Télécommunications pour la rentrée 2012/2013.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 5) - Procède à la modification du tableau des effectifs du personnel communal pour tenir compte de l'évolution des services.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 6 (M. TROGRILIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Votants : 27 Pour : 27

- 6) - Approuve les termes de l'avenant n°1 au contrat d'assurance du Centre Interdépartemental de Gestion qui prévoit une augmentation du taux de cotisation, de 1,15% à 1,23%, à compter du 1^{er} Janvier 2013 ;
- Autorise le Maire à le signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 7) - Approuve les termes des deux conventions de groupement de commandes relatives à l'achat de produits pharmaceutiques et de chèques cadeaux pour les services de la commune et le Centre Communal d'Action Sociale ;
- Autorise le Maire à les signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 8) - Approuve le règlement du concours de « Crèches de Noël 2012 » ;
- Fixe le nombre de récompenses à 6 bons d'achat d'une valeur globale de 360 €

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Votants : 33 Contre : 6 (M. TROGRILIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Pour : 27

- 9) - Autorise la création d'un système de traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé CIVIL NET ENFANCE ET PORTAIL FAMILLE dont l'objet est la mise à disposition des usagers d'un ou plusieurs téléservices de l'administration électronique, pour la gestion des activités des services de l'Action éducative, de la Petite enfance, des Centres socio-culturels et de la Jeunesse et Sports.
- Dit que les catégories de données à caractère personnel enregistrées sont les suivantes :
- Etat civil
- Vie personnelle
- Vie professionnelle
- Situation économique et financière
- Données de connexion
- Données de santé : uniquement dans le cadre d'un protocole d'accueil individualisé de l'enfant
- Dit que les destinataires ou catégories de destinataires habilités à recevoir communication de ces données sont, à raison de leurs attributions respectives :
- Etat civil : Le trésor public pour la gestion des impayés.
- Vie personnelle : Aucun
- Vie professionnelle : Aucun
- Situation économique et financière : Aucun
- Données de connexion : Aucun
- Données de santé : Interne aux services.
- Dit que le droit d'accès et de rectification prévu par les articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès du service informatique de la Ville d'Ermont, 100 rue Louis Savoie 95120 Ermont.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 10) - Approuve les modifications du règlement intérieur des accueils de loisirs, de la restauration scolaire et de l'étude surveillée de la direction de l'Action Educative pour ajouter le paiement possible par carte bancaire sur internet ou au guichet des prestations organisées par la Direction de l'Action Educative et la facturation inhérente à ce choix d'une caution de 150 € lors du premier règlement.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 6 (M. TROGRILIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)

Votants : 27 Pour : 27

IV - JEUNESSE ET SPORTS

Le CONSEIL MUNICIPAL

Sports :

- 1) - Approuve la création et le règlement intérieur de l'Ecole Municipale de Football ;
- Fixe les tarifs relatifs à l'activité « Ecole Municipale de Football » selon le quotient familial ;
- Précise que le paiement des inscriptions à l'activité « Ecole Municipale de Football » peut se faire par chèque, espèces, chèques vacances et coupons sport, ainsi que par carte bancaire (sous réserve de la mise en place de ce système de paiement) ;
- Précise que les recettes seront recouvrées dans le cadre de la régie du Service Municipal des Sports.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Votants : 33 Contre : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. HEUSSER, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, M. FABRE)
Pour : 27

Jeunesse :

- 2) - Approuve l'organisation et le règlement du concours « Prix Initiatives Jeunes » pour l'année scolaire 2012/2013 ;
- Fixe le nombre de récompenses à quatre d'une valeur globale maximale de 1 200 € à verser sous forme numéraire (par virement ou par chèque ou en espèces) aux porteurs des projets primés ;
- Dit que le montant du prix sera versé en deux fois : un acompte de 75 % au moment de la remise du prix, le solde à réception du bilan du projet.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

V - ACTION CULTURELLE

Le CONSEIL MUNICIPAL

Action Culturelle :

- 1) - Autorise le Maire à signer la convention de partenariat/résidence avec le Conseil Général du Val d'Oise et la compagnie « Décor Sonore ». Cette convention a pour objet de fixer le cadre du projet artistique et culturel proposé par Michel Risse, directeur artistique de la compagnie « Décor sonore », et d'approuver, sur la période octobre 2012 à juin 2013, les modalités de la résidence de diffusion de la compagnie de théâtre professionnelle sur la Commune d'Ermont visant à développer des actions de diffusion et de sensibilisation musicales et théâtrales sur la commune précitée.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 2) - Autorise le Maire à signer la nouvelle convention proposée par le Conseil Général du Val d'Oise, concernant le 4^e trimestre 2012, et tous documents y afférents, avec l'Association "Connaissance de l'Art Contemporain" et le Conseil Général du Val d'Oise.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 3) - Autorise le Maire à signer avec le Palais de Tokyo la convention relative aux modalités pratiques d'un partenariat culturel entre la Commune d'Ermont et le Palais de Tokyo qui prend effet à partir du 1^{er} octobre 2012 jusqu'au 30 septembre 2013.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 4) - Approuve le modèle de convention pour les résidences artistiques qui prévoit les conditions de mise à la disposition des locaux et matériels et les conditions de la valorisation de la présence d'une équipe artistique sur le territoire communal.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 5) - Fixe à 39 € le tarif par personne pour l'organisation d'une visite-conférence consacrée à la « Table des seigneurs, des moines et des paysans du Moyen-âge » qui inclut un repas médiéval le samedi 15 décembre 2012 dans le cadre du cycle de conférences « Regards croisés sur les Arts de la table ».

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 6) - Décide d'acquérir la sculpture intitulée « Ouragan » de l'artiste non-voyant Doris Valerio pour la somme de 2 000 €TTC dans le cadre de l'évènement « Cap pas cap » qui se déroulera au mois d'octobre 2012 et où l'Art fait le lien avec le handicap.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

Théâtres :

- 7) - Autorise le Maire à signer la convention relative à l'affiliation des salles de cinéma au réseau CinéChèque de la société SDV-CINECHEQUE ;
- Fixe le tarif unitaire des CinéChèques au niveau du tarif réduit voté chaque année en Conseil municipal.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

VI - FAMILLE, SOLIDARITE ET SANTE

Le CONSEIL MUNICIPAL

Prévention Santé :

- 1) - Décide de renouveler son adhésion au Comité Départemental d'Education pour la Santé du Val d'Oise ;
- Désigne : Mme Joëlle DUPUY, titulaire
Mme Chantal GRAS, suppléante
pour représenter la commune au sein de l'Assemblée Générale de l'association ;
- Autoriser le Maire à signer l'adhésion.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 2) - Alloue une subvention de 300 euros à chacune des deux associations suivantes :
• Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF),
• et Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD),
et ce, dans le cadre de la semaine de la solidarité internationale organisée par la commune en partenariat avec des associations humanitaires locales du 18 au 25 novembre 2012 sur le thème de l'eau ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent aux modalités de versement de cette subvention.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

Famille :

- 3) - Sollicite une subvention d'aide à l'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise pour les travaux de réhabilitation du centre socio-culturel des Chênes ;
- Demande l'autorisation de commencer les travaux avant la notification de la subvention ;
- Autorise le Maire à signer les documents relatifs à la demande de subvention.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 4) - Sollicite une subvention d'aide à l'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise pour les travaux de construction du nouvel équipement François Rude ;
- Demande l'autorisation de commencer les travaux avant la notification de la subvention ;
- Autorise le Maire à signer les documents relatifs à la demande de subvention.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 5) - Approuve les termes du règlement intérieur des Centres Socio-Culturels (Chênes et François Rude) rédigé afin de clarifier les règles de fonctionnement de ces deux structures ;
- Dit que ce règlement fera l'objet d'un affichage dans les lieux concernés et sera diffusé aux utilisateurs des locaux.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 6) - Fixe le montant annuel de la nouvelle activité « La Zumba », mise en place au centre socio-culturel des Chênes, à 131,70 € à compter du 1^{er} octobre 2012 et ce, pour répondre à une nouvelle demande ;
 - Précise que le règlement de l'activité peut se faire en espèces, en chèque ou par carte bleue (sous réserve que le service soit équipé de TPE) ;
 - Précise que le paiement peut être fractionné et que les recettes seront recouvrées dans le cadre de la régie des centres socio-culturels.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

VII - POLITIQUE DE LA VILLE ET INTERCOMMUNALITE

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Décide d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement C.L.A.S. (Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité) pour la Direction Jeunesse et Sports. Cette convention de financement est conclue du 01/09/2012 au 31/08/2015 ;
 - Autorise le Maire à signer ladite convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise ainsi que tous documents y afférents.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 2) - Approuve le principe d'un accueil et d'un accompagnement au sein d'un des services municipaux, dans le cadre d'une Mission de Service Civique, d'un jeune détenu en aménagement de peine et placé sous surveillance électronique autour du projet « Donner une seconde chance aux détenus » et ce, en partenariat avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) du Val d'Oise et la maison d'arrêt d'Osny ;
 - Autorise le Maire à déposer une demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique et à signer tous documents y afférents.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 3) - Autorise l'organisation d'un loto le samedi 13 octobre 2012 par le Conseil de Quartier « Espérances-Arts » avec distribution de divers lots aux gagnants (pour une valeur totale de 1 500 €) ainsi que des lots reçus des différents sponsors sollicités au préalable ;
 - Valide le règlement de cette soirée loto ;
 - Dit que les cartons de loto seront gratuits et autorise l'octroi de deux cartons maximum par personne majeure.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 4) - Autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec le bailleur EFIDIS, l'association IMPRO les Sources et l'entreprise d'insertion TILT Services concernant l'organisation d'un chantier d'insertion, du lundi 17 septembre au vendredi 12 octobre 2012 soit un mois, qui aura pour but d'insérer quatre jeunes en situation d'handicap en valorisant leur travail auprès des habitants du quartier ;
 - Décide de verser, dans ce cadre, une subvention de 4 730 € à l'Association ACEPAD (Association Chantier Extérieur pour Adolescent en Difficulté) afin de financer leur voyage à New York.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 5) - Autorise le Maire à signer l'ensemble des documents afférents au dossier FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce), à payer les factures et à percevoir les subventions correspondantes.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

VIII - DEVELOPPEMENT DURABLE

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Approuve le principe du Fonds d'Initiatives Quartiers 21 qui est un outil technique et financier spécifiquement créé pour susciter des initiatives citoyennes d'intérêt collectif selon l'esprit du développement durable ;
- Approuve son règlement, la convention-cadre, le dossier de candidature ainsi que tous les documents y afférents.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 2) - Approuve le projet de mise à disposition d'un espace pour la pratique de l'apiculture. Le lieu retenu serait dans le parc de la mairie. Une société spécialisée installera et entretiendra trois ruches.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 3) - Approuve l'opération « *Les Médiaterre* » ainsi que les termes de la convention de partenariat avec l'association Unis-Cité qui s'engage à mobiliser une équipe de jeunes en service civique dans le but de promouvoir et de développer au sein de la commune des projets d'intérêt général, entre autres dans le domaine de l'Environnement et ce, en partenariat avec divers services communaux ;
- Autorise le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

IX - URBANISME

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Autorise le Maire à signer la présente convention de mise à disposition précaire à titre gracieux d'un local sis 40, rue du Stand, avec la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés ;
- Précise que le bénéficiaire acquittera tous les impôts, contributions et taxes fiscales ou parafiscales auxquels il est et sera assujéti du fait de l'occupation des locaux, ainsi que les autres charges lui incombant.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 2) - Autorise le Maire à signer la présente convention pour une durée allant du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2013, de mise à disposition précaire d'un logement communal (appartement n° 323, 2nd étage droite) sis 1 rue de l'Est, à titre gracieux, avec la « Maison de la Jeunesse et de la Culture » (M.J.C.) représentée par son président Monsieur Alain MAZURIER ;
- Précise que les charges afférentes à l'occupation du logement seront supportées par la commune ;

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 3) - Emet un avis favorable à la demande de la société PROCUVES en vue d'obtenir la régularisation administrative du centre de regroupement et de transit de déchets hydrocarburés exploités sur le territoire de la commune du Plessis- Bouchard, 8 rue Marcel DASSAULT ;
- Charge le Maire de l'exécution des formalités réglementaires et l'autorise à signer tout document y afférent.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 4) - Fixe le montant de la PVR (Participation pour Voirie et Réseaux) pour l'extension du réseau d'électricité, à la charge du propriétaire foncier bénéficiaire, Kaufman and Broad à 5 637,88 €TTC pour l'opération du 108/110 rue du 18 Juin / 71 rue de la Petite Bapaume conformément au devis transmis par ERDF.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 5) - Prend acte des remarques émises par quelques ermontois lors de la consultation sur la majoration de 30% des droits à construire qui s'est déroulée du 22 juin au 27 juillet 2012 ;
- Prend acte de l'annulation de la loi.

X - EQUIPEMENT

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Autorise le Maire à signer la convention avec la Société M2O portant autorisation d'occupation domaniale de répéteurs de M2O sur les supports d'éclairage public de la commune d'Ermont pour l'installation de répéteurs.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 2) - Donne acte au Maire de la présentation du rapport relatif au prix et à la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2011.
- 3) - Autorise le Maire à procéder à la démolition du chalet « Club des Boulistes du Village » situé au foirail, rue Jean Richepin et d'en reconstruire un nouveau ;
- Autorise le Maire à signer les autorisations d'urbanisme correspondantes et tout document s'y afférent.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 4) - Autorise le Maire à signer, avec l'entreprise CRAM, l'avenant N°7 du marché n°2007-CTM-MC-18 relatif à l'exploitation des chaufferies, des productions d'eau chaude sanitaire et des ventilations des bâtiments communaux, pour une plus-value de 195 696,36 € H.T., portant le montant du marché de 678 632,09 € H.T. à 874 328,06 € H.T..

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

XI - FINANCES

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Prend acte de la présentation des rapports annuels d'exploitation émis pour l'année 2011 par les Sociétés Lombard et Guérin et Les Petits Chaperons Rouges.
- 2) - Article 1 : La commune d'Ermont accorde sa garantie solidaire pour le remboursement de toutes les sommes dues au titre de trois emprunts que la S.A. d'H.L.M. ICF La Sablière se propose de contracter, selon le détail figurant ci-après :
- auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) : prêt PLUS d'un montant maximum de 1 295 373 € (un million deux cent quatre vingt quinze mille trois cent soixante treize euros),
 - auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) : prêt PLAI d'un montant maximum de 434 160 € (quatre cent trente quatre mille cent soixante euros),
 - auprès du Crédit foncier de France (CFF) : prêt PLS EVOLUTYS d'un montant maximum de 474 144 € (quatre cent soixante quatorze mille cent quarante quatre euros).
- Ces prêts sont destinés à parfaire le financement de l'opération d'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 15 logements destinés à être conventionnés, au sein de l'îlot 5 de la ZAC de la gare Ermont-Eaubonne, à Ermont.
- Article 2 : Les caractéristiques des prêts consentis par la Caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

| Caractéristique des prêts | PLUS – Caisse des dépôts et consignations | PLAI – Caisse des dépôts et consignations |
|-------------------------------------|---|---|
| Montant du prêt | 1 295 373€ | 434 160 € |
| Durée | 35 ans | 35 ans |
| Taux d'intérêt actuariel annuel (1) | 2,85 % (taux du Livret A + 60 pdb) | 2,05 % (taux du Livret A - 20 pdb) |

| | | |
|-----------------------------------|--------------|--------------|
| Taux annuel de progressivité (1) | 0,00 % | 0,00 % |
| Modalité de révision des taux (2) | DL | DL |
| Indice de référence | Livret A (*) | Livret A (*) |
| Valeur de l'indice de référence | 2,25 % (**) | 2,25 % (**) |
| Différé d'amortissement | Aucun | Aucun |
| Périodicité des échéances | Annuelle | Annuelle |
| Commission d'intervention | Exonéré | Exonéré |

¹ Les taux indiqués ci-dessus sont établis sur la base de l'indice de référence (*) dont la valeur (**) est mentionnée à la date de l'accord de principe de la Caisse des dépôts et consignations (22/05/12). Chacun des taux est susceptible de varier jusqu'à l'établissement du contrat de prêt suite à l'évolution de la valeur de l'indice de référence (**) mais aussi en cas de changement de la réglementation applicable au prêt.

Ces taux seront ensuite révisables pendant toute la durée du prêt en fonction de la variation du taux de l'indice de référence (*). En cas de double révisabilité limitée, le taux de progressivité révisé ne pourra être inférieur à 0.

² DL = Double révisabilité limitée.

- Article 3 : Les caractéristiques du prêt PLS EVOLUTYS consenti par le Crédit foncier de France sont les suivantes :

- Montant : 474 144 €

- Durée totale : 30 ans comprenant :

- une période de réalisation du prêt d'une durée maximale de 2 ans au cours de laquelle seront effectués les versements des fonds, cette période prenant fin le 30 du mois suivant celui au cours duquel intervient le dernier déblocage de fonds et au plus tard au terme de cette période ;

- une période d'amortissement d'une durée de 28 ans

- Périodicité des échéances : annuelle

- Amortissement progressif du capital fixé *ne varietur*

- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A + 1,07 % soit un taux de 3,32 % à ce jour. Le taux ici indiqué est établi sur la base du taux de rémunération du Livret A de 2,25 %. Ce taux est susceptible d'une actualisation à la date d'établissement du contrat en cas de variation du taux de rémunération du Livret A.

- Révisabilité du taux d'intérêt et des charges de remboursement : en fonction de la variation du taux de rémunération du Livret A pendant toute la durée du prêt. Le taux révisé sera égal au taux actuariel annuel indiqué au contrat augmenté de la différence positive ou négative constatée entre le taux de rémunération du Livret A en vigueur à la date de révision et celui en vigueur à la date d'établissement du contrat.

- Frais de dossier : 0,10 % du montant du prêt avec un minimum de 800 € et un maximum de 2 300 € soit ici le minimum de 800 €

- Droits d'instruction Caisse des dépôts : 0,03 % du montant du prêt, soit 142 €

- Faculté de remboursement anticipé : indemnité selon la réglementation applicable et proposée à l'accord de principe à 3% avec frais de gestion 1%.

- Article 4 : La garantie de la commune d'Ermont est accordée à hauteur de 100% pour chacun des trois prêts ci-dessus désignés jusqu'à leur complet remboursement.

- Article 5 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles au titre de ces emprunts à leurs échéances exactes, en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnité de remboursement anticipé et autres accessoires, ainsi que tous les frais et impôts qu'il aurait encourus, la commune d'Ermont s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations ou du Crédit foncier de France, par lettre simple, en renonçant au bénéfice de discussion des biens du débiteur principal et à toutes autres exceptions dilatoires et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- Article 6 : Le Conseil municipal s'engage, pendant toute la durée des prêts PLUS et PLAI accordés par la Caisse des dépôts et consignations et du prêt PLS EVOLUTYS consenti par le Crédit foncier de France, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

- Article 7 : Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations, le Crédit foncier de France et la S.A. d'H.L.M. ICF La Sablière, ainsi qu'à signer la convention de réservation de 20 % des logements acquis en VEFA par ICF La Sablière et ici garantis.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 3) - Autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat de prêt qui avait été consenti pour la construction d'un centre culturel et social en 2008 par le Crédit coopératif mutuel à l'association Aide Vie Actions (AVA) et dont les effets sont les suivants :

| Caractéristique du prêt – CCM Enghien-Les-Bains | Contrat de prêt initial | Avenant n° 1 |
|--|----------------------------|--|
| Montant du prêt | 183 825 € | |
| <i>dont capital restant dû</i> | - | <i>84 952,28 € au 30/06/2012</i> |
| Durée | 7 ans (84 mois) | 9 ans (108 mois) |
| <i>dont durée résiduelle</i> | - | <i>60 mois à compter de l'échéance du 30/06/2012</i> |
| Index | Taux fixe | |
| Taux d'intérêt | 3,85 % l'an | 4,30 % l'an |
| Différé d'amortissement | Aucun | |
| Profil d'amortissement | Echéances constantes | |
| Périodicité des échéances | Mensuelle | |
| Assurance | 0 € | |

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 4) - Décide la sortie de l'inventaire communal et la destruction de 8 véhicules, dont 7 seront vendus au poids, en raison de leur vétusté ou des nombreuses réparations dont le coût est supérieur à la valeur vénale.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 5) - Fixe pour 2013 le coefficient multiplicateur unique de la part communale de la taxe sur la consommation finale d'électricité à 8,28 ;
- Dit que ce coefficient multiplicateur s'applique aux consommations d'électricité effectuées sur le territoire de la commune d'Ermont ;
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au comptable public assignataire de la commune.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- 6) - Autorise le Maire à annuler le titre de recettes n° 2261/2011 du 27/07/2011 d'un montant de 21 302,20 € émis à l'encontre de la Société SACIEG Constructions et relatif aux frais de voirie dus pour la période du 05/10/2010 au 21/04/2011.

Résultat du vote Présents ou représentés : 33 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 22h15.

Pour extrait conforme,


Le Maire
Hugues PORTELLI
Sénateur du Val d'Oise

AFFICHE le 4 OCTOBRE 2012